



INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

51 rue d'Anjou 75008 PARIS
Téléphone : 01 53.89.80.00 Télécopie : 01 42 25 57 97
Service Juridique et International - Télécopie : 01 53.89.80.44

Bureau international de l'Organisation Mondiale de
la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes,
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Directrice

Paris, le - 7 JUIL 2006

Dossier suivi par M. Fabrice WENGER
Tél. +33.1.53.89.80.31/ Fax. +33.1.53.89.80.44
E-mail : f.wenger@inao.gouv.fr
N/Réf. : J:\Juridique\ETRANGER\PAYS\Perou\Pisco\Lettre 2006-866.doc

**Objet : Notification d'une déclaration de refus dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne -
enregistrement n°865 (Pisco)**

En application de l'article 5, 3) de l'Arrangement de Lisbonne, j'ai l'honneur de vous adresser une déclaration de refus relative à l'enregistrement international n° 865 (Pisco), sur le fondement des motifs indiqués dans le formulaire de déclaration de refus joint à la présente lettre.


Sophie VILLERS

Pièce jointe : formulaire de déclaration de refus

Copies :

- M. Barrier, Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- Mme Liang-Champrenault, Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne - Bruxelles
- M. Ladois - Ministère des Affaires étrangères - DCE
- M. Liegard - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGPEBI
- Mme Filhol - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - DGCCRF
- M. Requena - Institut National de la propriété industrielle (INPI)

Réponse à signer
par M

Réponse à préparer
par M

Autre action par
M *P. Content*
M

Copie d'information
M *M. Kopp*
M

**ARRANGEMENT DE LISBONNE
CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE
ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL**

**DÉCLARATION DE REFUS DE PROTECTION
selon l'article 5.3) de l'Arrangement de Lisbonne**

à présenter en un exemplaire au Bureau international
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
(41-22) 338 91 11 - Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int - Internet : <http://www.OMPI.int>

1. Pays au nom duquel le refus est émis : France
2. Nom et adresse de l'Administration qui notifie la déclaration de refus : Institut National des Appellations d'Origine (INAO) - 51, rue d'Anjou - F-75008 PARIS
3. Appellation d'origine dont la protection est refusée (facultatif) : Pisco
4. Numéro de l'enregistrement international concerné : 865
5. Portée du refus (cocher la case appropriée) :
 - Le refus ne concerne que certains éléments du nom de l'appellation d'origine (indiquer le ou les éléments concernés par le refus) :
 - Le refus concerne l'ensemble du nom de l'appellation d'origine
6. Motifs du refus :

La protection de l'appellation d'origine "Pisco" est refusée uniquement en ce qu'elle ferait obstacle à l'utilisation pour des produits originaires du Chili de l'appellation Pisco protégée conformément à l'Accord du 18 novembre 2002 établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part (publié au Journal Officiel des Communautés européennes L 352 du 30 décembre 2002).

7. Recours contre le refus :

La présente déclaration peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès de la Directrice de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO, 51, rue d'Anjou - F-75008 PARIS), ou auprès du Tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy 75181 Paris cedex 04).

Lieu :

Paris

Date : - 7 JUIL 2006

Signature
de l'Administration compétente :
La Direction de l'INAO


Sophie VILLIERS